



Notre-Dame Perrier

Chers parents,
Madame, monsieur

Comme prévu, veuillez trouver ci-après le protocole sanitaire au 2 novembre. Il s'agit pour beaucoup d'une redite de ce qui vous a été communiqué en septembre. La seule nouveauté s'appliquant aux élèves de 6 ans et plus qui doivent porter le masque et l'attestation de justificatif scolaire pour le déplacement (envoyé par mail vendredi 30/10).

Pour rappel :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école ou le collège et s'engagent à ne pas y mettre leurs enfants en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ou un membre du foyer, ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement ou le responsable de vie scolaire.

Les règles de distanciation physique

*Dans les collèges, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est **matériellement possible**. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives en EPS*

EPS : le masque est retiré pour la pratique mais est obligatoire lors de tout arrêt du cours (exemple : consignes enseignant) y compris pour tous les déplacements. La pratique de la natation est autorisée avec un protocole strict de désinfection après chaque passage d'élève dans la cabine individuelle. Les vestiaires n'étant toujours pas autorisés, la décision de permettre de venir exceptionnellement en jogging le jour où ils ont EPS dans leur emploi du temps est maintenu.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Le port du masque :

Rien d'inchangé : Obligatoire pour tous. A changer toutes les 4 heures. A conserver dans une pochette individuelle pour la cantine.

La limitation du brassage des élèves :

Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible. La limitation du brassage s'applique par niveau. Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020.

Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. Au sein du collège, les cours ont été découpées en zones pour limiter le brassage.

Toutes les activités sportives et ateliers sont maintenus avec une adaptation (exemple : loisirs créatifs : les matériaux seront dans des boîtes individualisées).

Les sorties seront limitées et les événements pouvant créer des attroupements trop importants seront supprimés comme le temps fort sur la "Lutte contre le harcèlement et les violences à l'école" ce jeudi 5 novembre.

La restauration scolaire :

*La restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. S'agissant des élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves **est matériellement impossible**, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible.*

Les élèves du collège déjeunent par niveau, une salle de restauration supplémentaire a été ouverte pour favoriser au maximum la distanciation entre chacun. L'établissement n'a pas la capacité de favoriser cette distanciation constamment. Des couverts empaquetés individuellement sont donnés aux élèves.

Nettoyage, aération des locaux, information et formation ne changent pas par rapport à la circulaire envoyée en septembre.

Plan Vigipirate :

Ce plan a été relevé au niveau 3 soit niveau « alerte intrusion/attentat ». Un exercice de simulation nous était demandé d'ici le 19 novembre. Au vu des conditions actuelles, un délai jusqu'à fin novembre nous a été laissé, la date du vendredi 27 novembre au matin a été arrêtée. Nous préviendrons en amont les élèves et travaillerons avec eux cette simulation afin que cela demeure un exercice pédagogique. En tant que parents, votre rôle sera essentiel en informant vos enfants de l'intérêt de ces entraînements. L'objectif majeur de ces exercices est de favoriser l'acquisition et la maîtrise de comportements réflexes adaptés en cas d'attentat /intrusion.

Points de vigilance :

Il est interdit de stationner devant l'établissement afin de ne pas provoquer d'attroupement.

Tout RDV parents-enseignants en présentiel est interdit, l'entretien téléphonique sera privilégié. Pronote et le carnet de liaison restent aussi des moyens de communication.

Les réunions parents-enseignants tout comme les conseils de classe sont pour l'instant interdits. Nous vous communiquerons les nouveaux moyens relationnels mis en place ultérieurement.

Lors d'une venue sur convocation à l'intérieur de l'établissement, vous devrez présenter votre pièce d'identité, signer le registre et accepter de montrer le contenu de votre sac.

Vous trouverez ci-joint le guide de sécurité parents en collèges et lycées.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre collaboration,

Soyez assurés, chers parents, madame, monsieur, de notre entier dévouement au service des enfants qui nous sont confiés,

Marie-Dominique Delmas
Chef d'établissement coordinateur

Mr Montel-Marquis
président de l'OGEC des Récollets